

Faciliter l'accès au remboursement des frais d'écologie

Dans le contexte de crise économique qui sévit actuellement, le pouvoir d'achat des jurassiennes et des jurassiens est malmené. Les niveaux salariaux qui sont pratiqués dans les divers secteurs de notre économie rendent précaire l'équilibre financier de nombreux ménages. Chaque franc compte, chaque dépense doit être examinée. Dans ce contexte, il convient, en particulier pour les familles à revenu modeste, de pouvoir bénéficier aux mieux de tous les soutiens financiers que l'Etat met à disposition. Mais encore faut-il les connaître.

Nous avons été interpellé à propos du dispositif relatif au remboursement des frais d'écologie pour les jeunes en formation qui n'ont pas droit à une bourse. Certes, nul n'est sensé ignorer la loi. Il s'avère cependant que la démarche de remboursement des frais d'écologie ne se fait pas automatiquement, qu'il est nécessaire de s'annoncer de remplir des formulaires, de fournir des attestations, etc...

Afin de permettre à un maximum de familles de bénéficier de ce remboursement, ne serait-il pas possible d'automatiser la procédure, par exemple en se basant sur la déclaration d'impôt, qui est actuellement largement informatisée ? Si une telle procédure ne peut être mise en oeuvre, n'y a-t-il pas lieu de renforcer les moyens d'information afin de faire connaître à l'ensemble des familles qui y ont droit, la possibilité de ce remboursement ?

Le remboursement des frais d'écologie est un élément important de la politique d'accès à la formation dont tous les étudiants-e-s doivent avoir connaissance.

Nous remercions le Gouvernement pour sa réponse.

Michel Thentz
Groupe socialiste



Delémont, le 27 janvier 2010